

---

# Paru sur [Decision-achats.fr](http://Decision-achats.fr) : [Le GIP e-Bourgogne, un modèle dans le choc de simplification ?]



Extraits de l'article publié le  
07/10/2016 par Marie-Amélie Fenoll

**Dématérialisation, open data, Marchés publics simplifiés, ... Jean-Vincent Placé, secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification a sondé les grands sujets en allant à la rencontre du GIP e-Bourgogne, pionnier en la matière.**

« Le GIP e-Bourgogne est le bras armé de la région sur le numérique auprès du grand public, explique Patrick Molinoz, président du GIP e-Bourgogne. Aujourd'hui la plate-forme compte près de 35 000 entreprises dans la salle des marchés publics. Un travail et « une initiative pionnière » salué par Jean-Vincent Placé, secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification venu à Dijon au siège du GIP à l'occasion d'une table-ronde. Car l'écologie et le numérique sont les idées d'avenir ».

De l'avis de tous, la dématérialisation est une bonne chose. Ainsi, Sébastien Thomas, entrepreneur et président de la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) de la Nièvre voit dans la dématérialisation, « un véritable outil de veille plus simple que le fait d'éplucher les journaux ». Mais des freins persistent et les TPE PME

préfèrent jouer la sécurité et continuent à avoir recours au papier dans leurs réponses aux marchés publics. Dans cet effort de simplification et de dématérialisation, le marché public simplifié (MPS) permet aux entreprises de répondre à un marché public avec leur seul numéro SIRET. Bien que généralisé en 2015, le MPS a encore du mal à décoller. « Le GIP



e-Bourgogne est aujourd'hui la 2e plate-forme pour les marchés publics simplifiés (MPS) après la plate-forme de l'Etat PLACE », explique Patrick Ruestchmann, directeur général adjoint du GIP e-Bourgogne. Et Jean-Vincent Placé d'ajouter : »La problématique des MPS encore trop parcellaire mais certainement grâce à vous (GIP e-Bourgogne), il y aura une explosion ».

« Quand on est en charge de la simplification de l'Etat, on s'aperçoit que tout est compliqué et que ça marche quand tout cela devient obligatoire » Cependant, le MPS a un certain avenir devant lui à en croire un sondage réalisé à l'occasion du premier forum du groupement d'acheteurs publics de la Nièvre (GAP58) le 15 septembre dernier. Les résultats : 58% des sondés ont déjà déposé une offre électronique et 60% ont déjà essayé le MPS. Enfin, 40% souhaiteraient une offre de formation sur la dématérialisation.

Lire la suite et la totalité de l'article sur [decision-achats.fr](http://decision-achats.fr)

---

---

## Dans Les Echos du 7 octobre 2015 « Les collectivités montrent la voie de la dématérialisation »

[Article de Guillaume Bregeras et Agathe Mercante, paru le 7 octobre 2015](#)

**LesEchos.fr**

Ci-dessous extraits

[Le chantier de la dématérialisation totale des marchés publics est colossal. L'Europe impose une échéance en 2018, mais **seules 5 % des procédures se font par voie électronique**. Quelques collectivités sont en pointe.]

[En France, le chemin reste long et besogneux puisque le taux de marchés publiés réalisés par voie électronique oscille autour des 5 %, selon l'Observatoire économique de l'achat public. C'est pourquoi la direction

des affaires juridiques du ministère de l'Economie (DAJ) a mis en place un plan d'actions pour y parvenir. Toujours soumis à consultation, ce plan avance dix propositions concrètes : simplifier les règles de publicité, imposer un format commun aux acheteurs, diminuer la charge des entreprises qui répondent, publier les données relatives aux marchés publics...]

[Expérimenté en avril 2014 et généralisé à tout le territoire au mois de novembre, le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) continue à **encourager également un développement rapide des processus de dématérialisation**. Dernière expérimentation en date, le SGMAP a proposé que la réponse électronique obligatoire aux appels d'offres soit imposée dès 2016 dans des territoires désignés sur la base du volontariat.]

[Ville de Poitiers, Régions Bretagne et Bourgogne notamment. « **Nous sommes la première plate-forme régionale à avoir vu le jour, se félicite Daniel Coissard, chef du projet e-Bourgogne, il était donc tout naturel de maintenir cette avance et de nous porter candidats pour cette nouvelle expérimentation.** »]

[Nettement moins urbanisée, la région Bourgogne compte encore quelques communes sans accès à Internet. Pour l'immense majorité qui en sont équipées, la tâche n'est pas plus aisée pour autant : bon nombre de chefs d'entreprises de la région ne sont pas rompus à l'exercice de la réponse à appel d'offres en ligne. En témoignent les chiffres du rapport en ligne du SGMAP à propos du nombre de MPS passés depuis sa création : en 2014, le portail e-Bourgogne n'a reçu que 202 candidatures dématérialisées pour 216 consultations. Malgré ces résultats dans la moyenne des portails français, Daniel Croissard reste optimiste. **Comme annoncé au SGMAP, la Région Bourgogne optera pour un axe « Formation, information et accompagnement » dans son rapport d'expérimentation. Dès le début de l'année 2016, e-Bourgogne multipliera les rendez-vous pour expliquer aux entreprises que « la dématérialisation n'est pas aussi compliquée qu'on peut l'imaginer », explique son chef de projet, avant de corriger : « Enfin, n'est plus si compliquée.** »]